



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 avril 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Débat sur les activités opérationnelles

### Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 février 2015, à 10 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Mejía Vélez (Vice-Présidente) ..... (Colombie)

## Sommaire

Ouverture du débat

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

*Dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement (séance III)*

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 février 2016).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-02602X\* (F)



Merci de recycler 



*En l'absence of M. Sajdik (Autriche), M<sup>me</sup> Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, préside la séance.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Ouverture du débat**

1. **La Présidente**, ouvrant le débat sur les activités opérationnelles, montre le lien étroit entre les principaux objectifs du débat, à savoir, premièrement, remplir le rôle confié au Conseil pour l'examen de l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies et, deuxièmement, contribuer au dialogue récemment lancé au Conseil sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Par exemple, la réalisation effective des mandats du système, définis dans la résolution 67/226 de l'Assemblée, est nécessaire pour assurer le positionnement à long terme des organismes des Nations Unies pour le développement après 2015. Cependant, le système des Nations Unies doit être adapté pour mieux aider à mettre en œuvre le programme de développement universel et unifié qui sera défini. Les États Membres constatent que le programme de développement pour l'après-2015 donnera une mission entièrement différente de celle qui est actuellement confiée aux organismes des Nations Unies pour le développement – le programme actuel étant animé par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En particulier, le système devra s'attaquer simultanément aux deux objectifs de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Cette place importante faite à l'intégration appellera aussi à renforcer notablement la capacité de coordination aussi bien entre les institutions qu'au niveau intergouvernemental.

2. La coordination à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement a toujours été l'un des principaux objectifs de l'examen quadriennal complet. La réglementation commune des activités opérationnelles financées par les contributions volontaires comporte manifestement de nombreux avantages du point de vue de l'efficacité d'ensemble du système. Cependant, plusieurs procédures communes à toutes les entités qui mènent ces activités, à savoir celles qui concernent la programmation, les

opérations, la gestion et l'évaluation axées sur les résultats, sont à l'heure actuelle réglementées de façon différente selon les entités. Les prochaines sessions du débat sur le positionnement à plus long terme des organismes des Nations Unies pour le développement offriront l'occasion aux États Membres d'examiner plus à fond cette importante question.

3. Le débat sur l'avenir du système des Nations Unies pour le développement doit également se baser sur une interprétation commune des facteurs du changement dans son environnement au sens large. Ces facteurs sont notamment les suivants : la nécessité d'un soutien cohérent et intégré adapté aux besoins et aux priorités des pays de programme, qui sont en constante évolution; la demande renouvelée d'une meilleure efficacité, d'un abaissement des coûts de transaction et d'une utilisation plus large des capacités et des systèmes nationaux au niveau du pays; la demande de plus en plus formulée par les pays de programme d'une gouvernance plus efficace et plus participative du système des Nations Unies pour le développement, en particulier les principaux fonds et programmes; une demande plus insistante de résultats et de responsabilisation, notamment s'agissant de la réalisation des mandats établis à l'échelle du système par l'Assemblée générale et par le Conseil; une plus grande compétition des autres acteurs de la coopération au service du développement; et la compréhension toujours plus nette que plusieurs des grands problèmes mondiaux ne peuvent être abordés avec succès que moyennant une collaboration réunissant de nombreux acteurs.

### *Déclaration du Vice-Secrétaire général*

4. **Le Vice-Secrétaire général** dit que l'année 2015 est une étape importante pour les Nations Unies. Au cours de l'année, l'Organisation adoptera un programme de développement durable réellement ambitieux et devra se prononcer sur un nouvel accord sur le climat, universel et authentique. D'autres étapes importantes sont à mentionner : la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en mars 2015 à Sendai (Japon) et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, au cours de laquelle la communauté internationale devrait se mettre d'accord sur un cadre concret de financement de l'ambitieux programme mondial de développement. L'année 2015 est donc une

année charnière durant laquelle les Nations Unies définiront leurs orientations pour les 15 prochaines années. La communauté internationale a déjà innové en réunissant une diversité sans précédent de points de vue dans la préparation du programme de développement pour l'après-2015. On a ainsi obtenu la participation de personnes venant du monde entier et d'un large éventail de partenaires. Les États Membres et d'autres acteurs ont été rejoints par des millions de personnes du monde entier, qui se prononcent sur l'avenir qu'ils veulent. L'ampleur et le niveau de cette participation expliquent pour beaucoup l'ambition des objectifs de développement durable qui sont proposés, qui sont l'expression d'une volonté de transformation profonde et universelle, s'appuyant sur les enseignements des OMD, pour tenter de résoudre les nombreux problèmes mondiaux liés entre eux tels que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'exclusion sociale.

5. Il est important de saisir l'occasion de l'année 2015 pour investir dans une accélération des progrès de la réalisation des OMD. Ces progrès devraient ouvrir la voie à un avenir ne connaissant plus la pauvreté, un avenir de dignité pour tous les hommes. Il est fier du rôle actuellement joué par le système des Nations Unies pour le développement dans la réalisation des OMD et est reconnaissant à la communauté internationale des efforts qu'elle fait pour accélérer en particulier la réalisation des cibles relatives à l'eau et à l'assainissement. Le haut niveau de cet engagement rappelle que la situation est très différente actuellement de ce qu'elle était au moment où la Déclaration du Millénaire a été proclamée et où les OMD ont été conçus. Cependant, cet engagement renouvelé s'accompagne d'espérances plus ambitieuses. Les décisions qui seront prises en 2015 auront de vastes conséquences pour des millions d'hommes de par le monde, de même que pour les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies pour le développement, qui devront être prêts à appliquer les décisions adoptées. Il est donc important de réfléchir à l'expérience acquise et d'examiner une future action collective. Le débat du Conseil sur le positionnement à long terme des organismes des Nations Unies pour le développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, qui est la première occasion de réfléchir collectivement sur ces questions, va assurément renforcer l'interprétation commune de la voie à suivre et la volonté de s'y engager.

6. Le système des Nations Unies pour le développement est largement apprécié dans le monde pour son rôle normatif, son autorité, son impartialité et son accès à des connaissances spécialisées. Ces valeurs rencontrent une large adhésion de toutes les générations, anciennes et nouvelles, dans le monde entier et elles sont également importantes pour les prochaines générations. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (A/70/62-E/2015/4) montre que des progrès encourageants sont accomplis vers une meilleure adaptation du système aux objectifs de développement durable qui sont proposés. Au total, 86 % des pays partenaires considèrent l'ONU comme un partenaire plus pertinent qu'il y a deux ans. Une telle réponse invite et nécessite un énorme effort dans l'ensemble du système. Au niveau des instances dirigeantes, l'Organisation répond à la demande des États Membres, qui veulent plus d'informations, communiquées par les organismes directeurs, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Au niveau du pays, l'Organisation adapte sa présence à une volonté de plus grande cohérence de l'action, exprimée par les États Membres, de sorte que les pays partenaires qui adoptent la démarche « Unis dans l'action » sont toujours plus nombreux. Le retour direct d'informations venant des gouvernements montre que cet engagement, cette transparence et cette cohérence ont augmenté notablement dans les pays favorables à l'unité d'action et devraient être entendus par toutes les instances dirigeantes des organismes des Nations Unies pour le développement.

7. En même temps, un nouveau programme de développement suppose que le système des Nations Unies pour le développement puisse s'adapter plus rapidement à des problèmes eux-mêmes en évolution constante. Le système doit devenir plus flexible pour mieux répondre aux capacités et aux besoins très différents et en évolution des États Membres, et il devrait réduire sensiblement et plus rapidement les coûts de transaction entraînés par la programmation et la publication des rapports. Pour que le système des Nations Unies pour le développement réponde bien à son objet, une démarche triple s'impose. D'abord, pour répondre aux besoins et capacités très divers des États, il faut différencier la réponse en gardant à l'esprit le grave problème de l'inégalité entre pays et dans les pays. Idéalement, un système des Nations Unies pour le développement qui soit flexible et agile apporterait un

contenu cohérent et adapté qui réponde aux besoins et aspirations spécifiques de chaque pays partenaire. Deuxièmement, il faut aider les gouvernements à mobiliser les partenariats. Les ressources institutionnelles, financières et intellectuelles sont de plus en plus dispersées tandis que l'innovation technologique anime de nouvelles formes d'accès à ces ressources. Un système des Nations Unies pour le développement qui adopte largement l'innovation pourrait aider les pays partenaires à valoriser leurs atouts afin de réaliser des objectifs communs. Troisièmement, il faut renforcer la coordination et la collaboration tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'entre celui-ci et les autres acteurs. Comme la responsabilité de la coordination incombe avant tout aux États Membres, le principal problème pour le système des Nations Unies pour le développement est d'apporter l'aide la meilleure possible à cette coordination nationale. Une telle aide ne se borne pas à un débat sur la coordination au sein du système. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, en 2016, sera l'occasion de garantir que le système des Nations Unies pour le développement pourra bien fonctionner dans l'unité pour aider les États Membres à réaliser le programme de développement pour l'après-2015. Au niveau des pays, il faut davantage de consultations sur le positionnement à long terme du système de développement. En outre, étant donné le caractère ambitieux des objectifs de développement durable qui sont proposés et l'énorme besoin de mobilisation, il importe de s'adresser non seulement aux ministères des affaires étrangères et du développement, mais aussi aux ministères techniques, notamment aux ministères des finances, ainsi qu'au secteur privé, à la société civile et aux milieux scientifiques et technologiques de chaque pays.

8. Le système des Nations Unies pour le développement a des atouts qui lui sont propres, d'abord sa présence universelle, sa légitimité, son pouvoir de convocation, la profondeur et l'étendue de son expérience et la capacité d'aider les pays partenaires à traduire les normes mondiales en mesures nationales. Le système est donc tout indiqué pour aborder les grands problèmes mondiaux actuels. L'Organisation entend valoriser ses atouts, tout en veillant à ce que le système des Nations Unies pour le développement fonctionne de façon plus cohérente dans l'unité d'action. Si l'ambition du système était de se montrer à la hauteur de l'ambition de tous ceux qui ont aidé à définir le programme de développement pour l'après-2015, il doit non seulement poser les grands problèmes futurs mais

également les résoudre. À cette fin, ses diverses activités opérationnelles doivent se conjuguer chaque fois qu'il y a un besoin ou une demande donnée. Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700), le Secrétaire général constate que les grands problèmes mondiaux appellent un nouveau niveau d'action multilatérale s'appuyant sur des données factuelles et sur des valeurs, principes et priorités partagés dans l'optique d'un destin commun. Durant la soixante-dixième année de l'Organisation, les États Membres ont la possibilité unique d'ouvrir de nouvelles perspectives, de donner une réalité nouvelle au système des Nations Unies pour le développement, et cela aura de vastes conséquences pour des millions de personnes dans le monde. Les États Membres ont également la possibilité de prouver que l'édification d'un avenir compatible avec la dignité de tous et la réalisation de solutions internationales optimales aux problèmes complexes du monde globalisé actuel sont dans l'intérêt national de tous les États Membres. Le Secrétaire général et lui-même espèrent beaucoup du succès des délibérations du Conseil et sont prêts à soutenir son travail à tout moment.

#### **Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement**

##### **a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (A/70/62-E/2015/4)**

*Dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement (séance III)*

*Exposé spécial : « Principaux messages de politique générale découlant du débat du Conseil économique et social sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement après 2015 »*

9. **La Présidente** dit que la table ronde qui se tiendra durant la présente séance est la continuation du débat sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement après 2015 qui a eu lieu lors des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances de la présente session du Conseil. Un projet de feuille de route pour la poursuite de ce débat au cours des 18 prochains mois a été remis aux membres du Conseil. Le rôle du système dans l'accomplissement du

programme de développement pour l'après-2015 est également débattu dans des négociations intergouvernementales. Au cours de ce débat, les États Membres ont exprimé un désir de changement qui amènera tous les acteurs à prendre possession du programme et à mettre en place un système de développement plus efficace et plus cohérent aux niveaux du Siège et des pays. En adoptant le programme dans un esprit de confiance, de respect et de responsabilisation mutuelle, la communauté internationale mettra en place un nouveau partenariat mondial pour le développement durable.

10. Le débat permettra au Conseil de définir la réponse du système des Nations Unies au nouvel environnement de la coopération pour le développement. L'inaction n'est plus possible et le moment est venu de lancer une quatrième réforme majeure du système. L'appropriation nationale du nouveau programme unifié et universel est la condition de son application effective. Le système doit être adapté aux priorités des États, qui doivent se refléter dans les stratégies nationales de développement durable et être coordonnées au niveau national. Les fonctions du système doivent être repensées à la lumière des besoins évolutifs des pays en développement. S'il demeure nécessaire de fournir des services aux pays qui ont récemment été affectés par un conflit, la visée doit être celle de la création d'institutions et de renforcement des capacités.

11. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement mené en 2012 n'a pas résolu les problèmes de la fragmentation, de la compétition et des coûts de transaction élevés. La cohérence et la coordination, dans le système et entre celui-ci et les autres acteurs du développement, doivent être améliorées et le système doit passer de la convergence à l'intégration des opérations. Le financement doit être adapté à la diversité des situations et des besoins. Comme les fonds sont limités, les initiatives devront viser ce qui est le plus précieux et éviter avant tout le risque de dispersion. La composition, le rôle et les méthodes de travail des organes directeurs existants doivent être repensés pour améliorer l'efficacité du système et lui permettre de mieux répondre à la situation actuelle. Après 2015, le système devra aider les gouvernements à nouer des partenariats inclusifs qui fassent le meilleur usage possible des ressources et des connaissances spécialisées. De tels partenariats sont essentiels pour préserver le caractère démocratique et inclusif des

débats nationaux. Après le présent débat, le Bureau du Conseil diffusera une synthèse des délibérations en s'inspirant des résultats de la table ronde. Le débat amènera l'Assemblée générale à adopter une résolution visionnaire et ambitieuse sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement prévues en 2016.

*Table ronde : « Le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 »*

12. **M. Steven** (Center on International Cooperation, New York University), modérateur de la table ronde, dit que si l'année 2015 est assurément une année charnière pour le système international de développement, le Center on International Cooperation pense déjà à l'année 2016 et demande si le nouveau programme de développement apportera un changement immédiat dans les modalités d'action. Faute d'une accélération importante des progrès dans la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux au cours des cinq premières années de l'application du nouveau programme, les bases d'un succès au cours des années 2020 ne seront pas posées. Il importe de se rappeler l'ambition du nouveau programme et de continuer à se demander si la vision actuelle pour un positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement répond bien à l'objectif posé pour atteindre l'échelle voulue.

13. Un grand nombre des cibles les plus importantes des objectifs de développement durable proposés partent de zéro et ne pourront être atteintes que si tous les hommes – y compris ceux qui vivent dans les pays les plus désavantagés et les plus vulnérables, ainsi que ceux qui sont les plus vulnérables et les plus désavantagés dans tous les pays – profitent bien du développement durable. Pour garantir que personne ne sera laissé pour compte, les problèmes stratégiques et les problèmes d'exécution du programme de développement pour l'après-2015 ne doivent pas être sous-estimés. La nature universelle du programme suppose aussi l'engagement profond des administrations de tous les pays et non pas seulement de celles qui ont l'expérience de l'application des OMD.

14. Les objectifs de développement durable nouvellement proposés introduisent une ambition intéressante au cœur du programme de développement. Par exemple, la protection des enfants contre la

violence et les mauvais traitements est posée parallèlement à la volonté existant de longue date d'assurer la survie des enfants et leur développement, comme en témoignent les OMD et, dans le domaine de l'éducation, il y aura un net déplacement d'accent de l'accès à l'enseignement à sa qualité. La communauté internationale sera placée sous une intense pression la poussant à répondre à la demande des jeunes qui attendent une profonde transformation économique, et il faudra de plus en plus veiller à une intégration authentique des trois volets du développement durable.

15. Ces tâches ambitieuses ne pourront être réalisées que moyennant la participation et l'engagement d'un nombre beaucoup plus grand de partenaires et un redéploiement des principaux flux d'investissements et de capitaux. L'ensemble beaucoup plus large et plus ambitieux des tâches que se donne la communauté internationale pour l'après-2015 nécessite l'alliance de forces qui vont bien au-delà de ce qu'on a vu jusqu'à présent et une volonté d'inventer des façons entièrement nouvelles de travailler. Les participants à la table ronde étudieront les exigences découlant de ces tâches qui incombent au système des Nations Unies, et ils examineront les fonctions, le financement, la structure et les partenariats qui donneront des résultats après 2015. Le système des Nations Unies ne sera efficace que s'il reste intelligent et s'il sait utiliser son autorité, son énergie et ses ressources financières.

16. **M. Silberhorn** (Allemagne), Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral de la coopération et du développement économiques, panéliste, dit que dans l'optique de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il est important de renforcer la dimension préventive de la politique de coopération pour le développement. Il est désormais manifeste que dans beaucoup de situations fragiles, notamment à l'occasion de l'épidémie d'Ebola, une action plus rapide, plus opportune et plus adéquate devient nécessaire de la part de la communauté internationale. À ce sujet, si son gouvernement apprécie à sa juste valeur la proposition avancée par le Président du Groupe de la Banque mondiale de créer une facilité d'urgence pour les pandémies, il est convaincu qu'il faut faire beaucoup plus. La Chancelière allemande, avec le Premier Ministre norvégien et le Président ghanéen, ont présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un plan en six points

dont le but est d'assurer une action plus rapide et plus opportune dans les situations d'urgence. Les Nations Unies, en pareil cas, doivent jouer un rôle catalyseur.

17. Une meilleure collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement est nécessaire tant durant les crises qu'au lendemain des conflits. La coopération pour le développement ne doit pas suivre, venir après l'aide humanitaire mais, au contraire, être présente dès le début d'une crise; un investissement immédiat dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, par exemple, dans les soins de santé primaires et l'éducation sont essentiels. Dans les situations postconflituelles, la création de capacités institutionnelles doit également être accélérée, en particulier au niveau territorial. Les Nations Unies jouent souvent un rôle d'agent d'exécution du dernier ressort, en fournissant la logistique, en exerçant le pouvoir de convocation et en trouvant du personnel pour les situations d'urgence et d'après-conflit.

18. Il faut améliorer la cohérence de l'action des acteurs du développement et du système des Nations Unies. À cet égard, on peut citer l'exemple prometteur d'une telle coordination : le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (P3R) en faveur des réfugiés syriens. Cependant, il faut aussi mieux coordonner l'action des Nations Unies avec celles du Groupe de la Banque mondiale et de l'Union européenne, dont l'intervention lors de l'épidémie d'Ebola a démontré ce qu'on pouvait faire. Il importe d'éviter les doubles emplois, de réduire les coûts de transaction pour les acteurs du développement, de réduire la fragmentation et d'éviter une compétition stérile autour des ressources financières; de telles améliorations encourageraient les donateurs à faire des contributions plus substantielles. Le rôle unique des Nations Unies, leur légitimité mondiale, leur neutralité et leur pouvoir de convocation doivent être renforcés et, à cette fin, le système des Nations Unies pour le développement doit se concentrer sur l'élaboration, le choix et le suivi d'objectifs et de normes à caractère mondial. Son gouvernement propose que figure dans le document final du programme de développement pour l'après-2015 une déclaration évoquant la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil devrait également envisager d'établir un forum indépendant de haut niveau qui serait chargé de suivre l'optimisation du travail de l'Organisation en matière de développement.

19. Enfin, une bonne communication publique est essentielle car il est difficile de convaincre les citoyens de la nécessité et de l'importance de la coopération pour le développement dans le contexte des objectifs proposés pour le développement durable. Plutôt que d'utiliser l'expression « programme pour l'après-2015 », le Gouvernement allemand préférerait parler d'un « contrat pour l'avenir du monde », afin de bien montrer que chacun est concerné et que chacun a l'obligation d'agir. Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation est un moment tout indiqué pour entreprendre la réforme du système des Nations Unies pour le développement. À ce sujet, il faut créer la confiance et un environnement propice entre tous les partenaires, susciter une prise de conscience plus large de l'importance de la coopération pour le développement et de bien dire que les mots doivent conduire à l'action

20. **M. Toikeusse** (Observateur de la Côte d'Ivoire), Ministre du plan et du développement et panéliste, parlant par liaison vidéo depuis Abidjan, dit qu'au cours des quatre années écoulées depuis la crise, la Côte d'Ivoire est reconstruite par des hommes et des femmes qui travaillent ensemble pour la paix et la réconciliation et la reprise économique. La croissance économique a atteint près de 10 %, l'infrastructure est en cours de reconstruction et les investisseurs reviennent. Sous l'impulsion du Président Ouattara, la mise en œuvre du Plan de développement national 2012-2015 progresse bien; ce plan pose les bases de la vision d'avenir du Président pour la période 2012-2020. Le système des Nations Unies s'est tenu aux côtés de la Côte d'Ivoire pendant ces temps difficiles, l'aidant à gérer les situations d'urgence et l'intervention humanitaire et comblant les lacunes des capacités de l'État. Son gouvernement a fait appel à tous les partenaires pour rédiger le Plan de développement national et reçu un appui et des conseils considérables du système des Nations Unies, entraîné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

21. Grâce au dialogue entre son gouvernement et le système des Nations Unies, les priorités de tous les organismes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire ont été alignées sur les priorités du Plan de développement national; le système des Nations Unies a également aidé à mobiliser des ressources pour l'exécution du plan. En particulier, la Côte d'Ivoire a reçu près de 11 millions de dollars du Fonds pour la

consolidation de la paix à cette fin, et elle recevra un montant similaire au cours des quatre prochaines années. Le pays a également reçu une aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin de mener un recensement de la population et du logement, ouvrir un bureau national des activités de population et organiser des consultations, notamment dans l'optique du programme pour l'après-2015. En outre, tous les partenaires de la Côte d'Ivoire ont rencontré le Premier Ministre afin de coordonner leurs activités avec celles de l'État et ont participé à la mise au point d'une politique de développement national qui s'appuiera sur les conclusions de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, tenue à Mexico en 2014.

22. L'aide apportée par le système des Nations Unies a ainsi beaucoup contribué au renforcement des capacités, au travail consultatif stratégique et à la mobilisation des ressources en Côte d'Ivoire. Son gouvernement se propose maintenant de mieux mobiliser ses ressources intérieures, notamment les recettes fiscales, de lutter contre l'exploitation et contre les flux financiers transfrontières illicites, et de s'attaquer à des problèmes nouveaux. Pour cette raison, le renforcement des capacités doit également viser le développement durable, l'économie verte, l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, la lutte contre le changement climatique et la mobilisation des partenariats public-privé. Le Gouvernement et le système des Nations Unies doivent être guidés par les résultats à réaliser, mais ceux-ci doivent être ceux choisis par le Gouvernement ivoirien avec tous ses partenaires, et non pas seulement ceux d'un seul organisme des Nations Unies.

23. L'Afrique est une région qui possède des atouts indéniables, une croissance économique vigoureuse, une intégration régionale qui offre de vastes possibilités, des progrès de sa gouvernance, une meilleure volonté politique et, dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, des ressources humaines de bonne qualité. Il importe de s'appuyer sur ces divers atouts avec l'aide du système des Nations Unies. Les nouvelles possibilités offertes par la démarche « Unis dans l'action » devraient se refléter dans le programme de développement pour l'après-2015.

24. **M. Rattray** (Observateur de la Jamaïque), panéliste, dit que selon le classement établi par la Banque mondiale, la Jamaïque est un pays à revenu

intermédiaire de la tranche supérieure. Cependant, malgré son riche patrimoine naturel et un développement robuste dans certains secteurs comme l'extraction minière, la production manufacturière, la construction et le tourisme, elle continue à se heurter à de nombreux problèmes complexes de développement. C'est l'un des pays les plus endettés, avec un chômage élevé, une forte mortalité infantile et maternelle et une croissance économique trop lente; il subit également les effets catastrophiques du changement climatique. L'aide publique au développement (APD) n'est pas une source majeure de financement du développement puisqu'elle ne dépasse pas en moyenne 1 % du produit national brut et 3 % des dépenses de l'administration centrale depuis 2005, même si l'APD apporte une aide à plusieurs secteurs importants. Le Gouvernement dépend surtout de la mobilisation des ressources intérieures et des apports de capitaux internationaux privés pour financer le développement.

25. Les Nations Unies travaillent avec le Gouvernement jamaïcain pour mettre en place un cadre d'amélioration de l'efficacité du développement qui assurera l'utilisation transparente de l'aide pour mieux répondre aux priorités nationales de façon synergique. Si la Jamaïque doit devenir un pays développé en 2030 au plus tard, il lui faudra une APD stimulant durablement l'économie et une assistance technique. Sa priorité première est de renforcer le potentiel national et stimuler l'emploi avec l'aide des partenaires bilatéraux et multilatéraux de son développement. La plupart des pays en développement préfèrent recevoir une coopération pour le développement des Nations Unies si cette aide est de la même qualité technique que celle fournie par d'autres institutions bilatérales et multilatérales. À ce sujet, le système des Nations Unies pour le développement doit pouvoir apporter une assistance technique de qualité, diversifiée, de façon équitable et inclusive, permettant aux groupes vulnérables et marginalisés de se prendre en main.

26. En dehors de sa participation à l'amélioration de l'efficacité du développement, l'ONU a, entre autres activités, aidé son gouvernement à mettre en place un Département du changement climatique, à poursuivre l'élimination de la traite des personnes et à lancer un projet relatif à la cohésion sociale; en outre, des consultations ont eu lieu à la Jamaïque sur le programme de développement pour l'après-2015 afin de faire en sorte que les groupes jusqu'à présent marginalisés puissent s'exprimer au sujet du

développement. Comme les objectifs de développement durable seront universels et s'appliqueront à tous les pays, les Nations Unies sont bien placées pour promouvoir leur réalisation avec l'aide des États Membres. Il est spécialement important, pour l'après-2015, que le système des Nations Unies pour le développement fournisse aux pays à revenu intermédiaire un soutien technique répondant à leurs besoins propres, notamment pour fournir, à un coût de transaction réduit au minimum, des moyens de création de capacités et une assistance technique aux niveaux humain, institutionnel et à l'échelle du système. C'est la démarche actuellement suivie par les Nations Unies en Jamaïque. Néanmoins, très peu nombreux sont les pays à revenu intermédiaire qui à ce jour ont durablement atteint le statut de pays développé car le classement de la Banque mondiale, qui fait de la Jamaïque un pays à revenu intermédiaire, repose sur le revenu national brut par habitant, qui n'est pas un bon indicateur de la vulnérabilité économique. Le classement des pays à revenu intermédiaire serait plus pertinent s'il reposait sur l'indicateur du développement humain établi par le PNUD ou s'il utilisait la méthode du fossé structurel proposée par la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbes.

27. S'agissant du financement, le système des Nations Unies pour le développement est un acteur relativement modeste dans la coopération pour le développement en Jamaïque. Ces dernières années, les activités opérationnelles des Nations Unies dans le pays ont représenté en moyenne 10 millions de dollars par an, soit seulement 7 % de l'aide programmée en 2013. Les trois domaines stratégiques de programme figurant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2016 sont l'environnement, l'émancipation sociale, ainsi que l'équité et la sûreté, la sécurité et la justice. Il y a au total neuf organismes des Nations Unies présents en Jamaïque, mais seuls le PNUD et l'UNICEF menaient des activités opérationnelles dépassant 1 million de dollars en 2013. L'absence d'une réglementation commune des activités opérationnelles exécutées par les diverses entités du système des Nations Unies se traduit par des coûts de transaction assez importants pour les gouvernements, et cela peut entraîner aussi des inefficacités et limiter la capacité de l'Organisation de valoriser les possibilités de synergie dans la programmation et les opérations des diverses entités. Pour que le système des Nations Unies pour le développement reste un partenaire important des

gouvernements dans les pays de programme après 2015, il devra repenser son modèle organisationnel, notamment au niveau du pays, car le modèle actuel a été élaboré à une époque différente et dans un contexte de développement différent. Il faut trouver des moyens de faire jouer les capacités d'analyse et d'exploitation des connaissances spécialisées, nombreuses dans le système, et de mieux les appliquer aux besoins des pays en développement. Pour que le système reste adapté à son objet, il doit assurer un fonctionnement sans heurt des diverses entités pour mener les activités opérationnelles et mieux appliquer le savoir-faire technique afin de porter au maximum les capacités et les systèmes nationaux.

28. **M<sup>me</sup> Grignon** (Observatrice du Kenya), panéliste, dit que l'aide apportée à la formulation et à la mise en œuvre des politiques reçue par son gouvernement des organismes des Nations Unies a beaucoup contribué à l'élaboration de politiques bien conçues dans les divers secteurs économiques. En particulier, le PNUD a aidé à formuler le programme 'Kenya à l'horizon 2030', qui est l'ébauche d'un développement à long terme qui devrait faire du Kenya un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Le système des Nations Unies a également aidé le Gouvernement à réaliser les OMD et à accélérer le développement des capacités humaines et institutionnelles dans le secteur public par une formation du personnel, la modernisation des institutions et une gestion axée sur les ressources et la responsabilisation de la fonction publique. En outre, le système a aidé à une sensibilisation, à un développement des capacités et aux activités de consolidation de la paix pour assurer une coexistence paisible des diverses communautés constitutives du Kenya. Néanmoins, on peut tirer des enseignements de l'existence d'un certain nombre de problèmes que son gouvernement a rencontrés, en particulier l'insuffisante harmonisation des systèmes de suivi et d'évaluation entre le système des Nations Unies et les autorités kényanes, l'absence de données en temps réel sur les progrès réalisés dans l'application des programmes et sur leur impact, l'absence d'harmonisation des systèmes et des procédures, notamment des procédures d'achat et des systèmes de paiement et de comptes, la médiocre coordination entre les organismes des Nations Unies qui conduit à un manque de visibilité de leurs projets, une capacité inadéquate du secteur privé et des organismes de la société civile de comprendre les procédures appliquées par le Gouvernement et les besoins de programmation ainsi que les principes d'efficacité de l'aide des Nations

Unies, et une absence de correspondance du financement et du soutien technique des Nations Unies avec les priorités nationales, et le financement uniquement partiel de certains projets de développement.

29. S'agissant de l'alignement des fonctions dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, les programmes des Nations Unies doivent être adaptés aux situations locales, aux niveaux national et territorial, pour aider les pays à se préparer à ce programme et à sa mise en œuvre. Le système des Nations Unies devrait également adopter et utiliser les systèmes nationaux pour la communication des données sur les dépenses; certains organismes des Nations Unies continuent à fonctionner en dehors du PNUAD, en menant des activités hors budget dans certains domaines pourtant essentiels, ce qui complique l'action des pays concernés. S'agissant des pratiques de financement, une collecte de fonds efficace doit assurer une augmentation des recettes totales provenant de sources multiples, mais il faut continuer à mettre l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour améliorer la prestation des services publics. Dans le domaine des structures de gouvernance, il faut donner la priorité aux programmes nationaux de développement dont l'impact peut pénétrer progressivement jusqu'à la base. Des partenariats solides sont nécessaires entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Enfin, s'agissant des dispositions organisationnelles, les organismes des Nations Unies doivent nouer des relations de travail plus étroites avec les gouvernements.

30. Comme chaque pays a ses propres priorités de développement, l'ONU devrait aider les pays à renforcer les capacités au niveau national afin de promouvoir la bonne application des plans de développement existants. Il importe de s'appuyer sur ce qui existe déjà et de chercher à le conformer au programme de développement pour l'après-2015 afin de renforcer les mesures déjà prises par les gouvernements. Les organismes des Nations Unies devraient également contribuer à la préparation et la formulation de plans de développement et de politiques sectorielles appropriées, ainsi qu'au renforcement des organes statistiques, car la qualité des données au niveau national est d'importance critique pour la bonne exécution du programme de développement pour l'après-2015. À ce sujet, il faut tirer parti des enseignements acquis lors de la réalisation des OMD dans divers pays.

31. Le système des Nations Unies doit s'acquitter de ses fonctions de façon cohérente. Certaines mesures ont été prises en ce sens, mais beaucoup reste à faire. Une coordination et une cohérence accrues réduiraient la bureaucratie et la complexité du système des Nations Unies. L'initiative « Unis dans l'action » doit être rendue pleinement opérationnelle car on constate toujours un manque d'harmonisation entre les divers organismes. Le système des Nations Unies devrait aussi adopter le principe de la responsabilisation mutuelle des gouvernements et des organismes des Nations Unies dans l'utilisation des fonds pour un exercice financier particulier.

32. Le programme de développement pour l'après-2015 suppose des moyens d'exécution suffisants. À ce sujet, le financement provenant des ressources intérieures doit être à la fois public et privé. Les Nations Unies ont un rôle à jouer pour aider les autorités fiscales à mobiliser les recettes publiques et l'ONU devrait préconiser la réforme des institutions financières internationales afin d'accorder aux pays en développement une représentation équitable. Le renforcement des capacités doit se poursuivre dans les organes statistiques, en raison de l'importance des données désagrégées pour bien suivre la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; il serait essentiel aussi de faire plus largement connaître ce programme aux parlementaires afin de les aider à adopter la législation nécessaire pour la mobilisation des ressources. En outre, il faut créer des capacités pour s'assurer que le programme de développement pour l'après-2015 est bien conforme aux plans de développement nationaux et aux priorités nationales. Enfin, le système des Nations Unies devrait limiter les financements hors budget pour des raisons de responsabilité mutuelle.

33. **M. Schneider** (Observateur du Luxembourg) dit que le programme de développement pour l'après-2015 prend forme et que la communauté internationale se rapproche du modèle de développement durable. Les attributions des organismes du système des Nations Unies pour le développement devraient être redéfinies, et l'intérêt propre de chacun d'eux doit être réévalué. Le Luxembourg encourage de longue date les organismes des Nations Unies à travailler ensemble selon le principe « Unis dans l'action »; les progrès ont été appréciables mais restent insuffisants. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

(A/70/62-E/2015/4) montre qu'aucun organisme n'est à blâmer en particulier, mais que le système des Nations Unies et les pays donateurs et bénéficiaires doivent travailler ensemble pour maintenir la pertinence du système dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi le Luxembourg a décidé de consacrer une proportion plus grande de ses contributions aux ressources autres que les ressources de base, sous forme de contributions flexibles et non programmées à l'avance, et il encourage les organismes à travailler ensemble à des programmes communs où leurs connaissances spécialisées seront utiles. Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes; il serait contreproductif que les donateurs imposent un cadre commun aux organismes des Nations Unies quand la capacité ou la volonté de s'y conformer fait défaut. Une coopération plus étroite est nécessaire pour que le système des Nations Unies reste pertinent après 2015.

34. L'objectif commun de l'élimination de la pauvreté est par définition multisectoriel, et il en va de même des autres domaines dans lesquels opère le Conseil, comme la santé, l'éducation et le développement rural. L'évolution des besoins et des priorités des pays en développement signifie plus que jamais que les diverses composantes du système doivent travailler de concert. Les connaissances spécifiques de chacune d'elles doivent contribuer aux objectifs multisectoriels par des opérations communes, des services et des bureaux communs, de façon à améliorer l'efficacité, réduire les coûts de transaction et mieux aider les pays bénéficiaires.

35. L'ONU devrait aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux et leurs capacités propres; le rapport du Secrétaire général montre bien quelles sont les méthodes qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas. Les débats sur la nécessité de faire en sorte que l'ONU réponde bien à son objectif devraient porter sur les efforts que fait la communauté internationale à cet égard. Son gouvernement approuve le principe de l'efficacité de l'aide, conformément aux conclusions du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2011 à Busan (République de Corée) et à la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, et le Luxembourg est l'un des rares pays qui allouent plus de 1 % de leur revenu national brut à l'APD. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-

Abeba, la Réunion au sommet pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à New York en septembre 2015 et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015 auront lieu alors que le Luxembourg présidera le Conseil de l'Union européenne.

36. **M<sup>me</sup> Haynes** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le programme de développement pour l'après-2015 sera plus dynamique et plus cohérent, et d'ambition plus large que les OMD. La flexibilité des programmes de développement, leurs liens avec l'élimination de la pauvreté et le développement durable et leur pertinence pour les priorités nationales et régionales de développement doivent donc être encore améliorés.

37. La qualité de l'aide au développement importe plus que son volume. L'amélioration de la coordination, grâce par exemple au PNUAD, doit être appliquée d'urgence dans l'ensemble du système de développement. Ces améliorations doivent également s'appliquer non seulement aux pays qui ont adopté le principe « Unis dans l'action », mais aussi dans l'ensemble du système des Nations Unies et au-delà, et elles devraient être appliquées de concert avec les démarches régionales. Une matrice révisée de l'aide au développement indiquant clairement les priorités des organismes des Nations Unies et des organismes régionaux et sous-régionaux devrait être dressée pour assurer un bon rapport coût-efficacité.

38. La Communauté des Caraïbes est préoccupée par l'augmentation des contributions aux ressources autres que les ressources de base pour les activités de développement à un moment où les contributions aux ressources de base demeurent inchangées. Alors que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'augmentation des autres ressources montre que les donateurs continuent à apprécier les programmes des Nations Unies, les contributions aux ressources de base pourraient être allouées de façon plus flexible, plus efficace et plus impartiale dans l'ensemble du système de développement que les autres contributions. Les donateurs devraient suivre l'exemple du Luxembourg et réduire la proportion des contributions affectées d'avance.

39. Les pays en développement devraient recevoir un soutien institutionnel et à la création de capacités plus

important pour être en mesure d'appliquer le programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux national et régional. La Communauté des Caraïbes demande de longue date un surcroît d'aide pour la collecte de données et l'analyse statistique afin de permettre à ses membres de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Une telle action de renforcement des capacités doit également compléter les améliorations apportées à la conception et à la gestion des politiques de façon que le cadre mondial de développement puisse être systématiquement intégré dans les politiques et stratégies nationales. Il faut veiller à ce que le développement des capacités soit bien au centre de la planification stratégique en temps voulu pour que le programme de développement pour l'après-2015 puisse être réalisé, et ces efforts doivent être intensifiés.

40. **M. Egli** (Suisse) dit que plusieurs des problèmes qui se posent au Conseil sont liés non seulement au programme de développement pour l'après-2015, mais aussi à son ordre du jour actuel. Pour déterminer la voie à suivre, par conséquent, le Conseil devrait se demander ce qui a fait obstacle à l'application des recommandations contenues dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles mené en 2012. Alors que des directives supplémentaires sur certains aspects de ces recommandations sont nécessaires, elles étaient suffisamment substantielles pour qu'on n'ait pas à recommencer à zéro. Le Conseil devrait également se demander si l'examen quadriennal complet n'a pas contenu trop de matières, qui rendent difficile la fixation de priorités dans l'exécution.

41. Des solutions innovantes sont nécessaires pour prévenir et résoudre les situations de crise à l'aide des moyens déjà disponibles en vertu de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, par exemple des mécanismes de financement à l'échelle du système. Il faut lisser la transition entre le financement du développement et le financement des activités humanitaires, et cela améliorera l'efficacité et la cohérence de l'action du système.

42. Il demande un complément d'information concernant le rôle de l'Organisation au niveau national étant donné que, comme le dit le rapport du Secrétaire général, les pays de programme s'attendent à ce que les Nations Unies jouent un rôle dans la croissance économique et l'emploi. Les Nations Unies devraient,

s'agissant de l'organisation de partenariats, s'intéresser davantage à la qualité qu'à la quantité.

43. Une stratégie à l'échelle du système doit réduire la fragmentation. Le document du programme de développement pour l'après-2015 devrait offrir un mandat solide permettant de bien adapter le système à son objet. Il demande si un tel mandat doit venir du système de développement, des États Membres eux-mêmes ou d'un groupe de haut niveau.

44. **M. Rattray** (Observateur de la Jamaïque) dit que le rôle des Nations Unies dans la croissance économique et l'emploi est particulièrement pertinent pour la Jamaïque, qui n'a plus accès aux financements concessionnels et aux autres mécanismes d'aide depuis qu'elle est passée à la tranche supérieure du revenu intermédiaire, même si son taux de croissance moyen au cours des quatre dernières décennies n'a pas dépassé 1,5 %; son taux de chômage est actuellement de 13,5 %, il est de 31,9 % chez les jeunes et de 18,4 % chez les femmes, et le produit intérieur brut se situe entre 5 000 dollars et 6 000 dollars par habitant. L'électricité coûte 0,38 dollar par kWh, soit beaucoup plus que dans les pays concurrents, et le coût des importations annuelles de pétrole de la Jamaïque représente 25 % des recettes d'exportation. Le déficit actuel des comptes courants s'accumule, le rapport de la dette au produit intérieur brut atteint 145 % et la facture pétrolière est égale à deux tiers des importations. Bien que la Jamaïque soit classée parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la compétition, la croissance et l'emploi demeurent pour le pays de difficiles problèmes.

45. Dans ses rapports avec les différents acteurs, l'ONU doit tenir compte du temps nécessaire pour appliquer le programme de développement pour l'après-2015. Des capitaux abondants pour la réalisation du programme de développement existent dans les marchés financiers sous forme de capital à investir, dans la base d'actifs des investisseurs institutionnels et dans l'épargne mondiale, mais ces fonds doivent être mobilisés et appariés aux besoins de développement. Les caisses de pension, les fonds souverains et les fonds de dotation ont des engagements financiers à long terme et sont donc idéalement placés pour investir dans l'énergie et l'infrastructure. Pour rendre cela possible, cependant, les Nations Unies doivent établir des organismes de protection des consommateurs, ouvrir des bureaux de crédit et permettre aux gouvernements d'émettre des

obligations en monnaie locale plutôt que sur les marchés internationaux. Bien souvent les structures réglementaires nationales et la capacité institutionnelle des pays doivent être améliorées avant que le programme de développement puisse être appliqué. Les structures internationales, nationales et locales doivent être cohérentes, faute de quoi les résultats rapides attendus après 2015 ne se concrétiseront pas.

46. **M<sup>me</sup> Grignon** (Observatrice du Kenya) dit que le mandat nécessaire pour adapter l'Organisation à son objet doit venir des États Membres. Quand ceux-ci définissent eux-mêmes de tels mandats au niveau national, ils sont appliqués avec succès.

47. Un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme le Kenya dépend plus de ses recettes fiscales intérieures que de l'APD pour financer les dépenses. Le Kenya s'efforce donc de renforcer son système fiscal pour constituer une base de ressources.

48. **M. Silberhorn** (Allemagne), Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral de la coopération économique et du développement, dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit être appliqué grâce aux efforts complémentaires des organismes des Nations Unies pour le développement, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de l'Union africaine et des banques régionales de développement, ainsi que des donateurs publics et privés. Le Conseil doit non seulement définir les domaines dans lesquels il faut donner la priorité dans une telle réalisation, mais également dire dans quelles voies les Nations Unies ne doivent pas s'engager.

49. Le secteur privé doit intervenir dans la mobilisation des ressources intérieures par une amélioration de la coopération pour le développement, la création de capacités, la gestion des finances publiques et des recettes fiscales et douanières, l'élimination des sorties illicites de capitaux, la configuration des marchés financiers, la mobilisation des ressources intérieures par les banques de développement et la réalisation d'investissements privés favorables au développement.

50. La question de savoir si l'APD doit être utilisée pour lutter contre la pauvreté dans les pays les moins avancés ou, au contraire, pour améliorer les ressources intérieures des pays à revenu intermédiaire est liée à la légitimité, l'efficacité et la responsabilisation, et c'est pourquoi les débats doivent concerner les biens publics

mondiaux, la résilience et la vulnérabilité. Une démarche sectorielle est également nécessaire pour justifier les dépenses réalisées dans les pays à revenu intermédiaire.

51. **M. Wang** Dazhong (Chine) dit que le débat doit chercher à améliorer la compréhension par la communauté internationale des besoins des pays en développement et améliorer l'action du système des Nations Unies pour le développement. Les organismes de développement doivent valoriser les atouts du système pour améliorer la coordination et la coopération. Les cadres de développement doivent faire l'objet d'une appropriation par le pays concerné et par sa direction, de façon que les programmes soient conformes aux priorités nationales de développement. Un équilibre entre les régions, les nationalités et les sexes doit être trouvé dans le choix des coordonnateurs résidents, dont la démarche en matière d'aide doit être déterminée par les besoins des différents pays bénéficiaires et par leur niveau de développement; leur travail doit donc respecter le rôle de coordination propre au gouvernement du pays bénéficiaire. Le caractère national et les besoins de développement des pays bénéficiaires doivent être pris en compte et leurs choix doivent être respectés dans la promotion de services intégrés. L'ONU doit cibler son assistance en réponse aux besoins divergents des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement car il n'existe pas de solution unique aux problèmes de ces différentes catégories de pays.

52. **M. Lennartson** (Suède) dit que la feuille de route proposée pour la poursuite du débat sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement est essentielle si l'on veut appliquer le programme de développement pour l'après-2015. Le Conseil doit entériner sans réserve ce programme, car c'est une excellente plateforme pour une analyse partagée du futur fonctionnement du système, de sa valeur ajoutée et de son impact. Le rôle de l'ONU dans la réalisation du programme de développement devrait passer par une délibération approfondie pour assurer que le financement du système, les arrangements institutionnels et les modalités de gouvernance reposent bien sur une vision partagée, une fois abandonnée toute idée de compartimentation et de compétition, et sachant que l'expertise peut être mobilisée par une réponse intégrée à des problèmes fort complexes. La pertinence du système des Nations Unies dépendra de sa capacité

d'adapter ses réponses aux besoins des différents pays. La cohérence et l'unité d'action demeurent essentielles et les procédures opérationnelles standard doivent être appliquées. Cependant, l'intégration suppose plus que la cohérence; les fractures entre développement, assistance humanitaire et consolidation de la paix doivent être réduites.

53. Les partenariats sont une condition essentielle de l'inclusivité, de la responsabilisation et de l'usage optimal des ressources et des connaissances spécialisées. L'ONU joue un rôle central en rassemblant les différents acteurs pour atteindre des objectifs communs. Des progrès doivent être réalisés sur les modalités relatives aux partenariats, qui sont essentiels pour un bon positionnement stratégique des Nations Unies après 2015.

54. **M<sup>me</sup> Colín Ortega** (Observatrice du Mexique) reconnaît qu'il importe de distinguer entre les priorités des différents pays et de poursuivre l'examen de la position des pays à revenu intermédiaire, en particulier s'agissant de l'utilisation d'un indicateur chiffré pour le classement des pays. La réalisation du programme de développement pour l'après-2015 suppose une plus grande cohérence du système des Nations Unies pour le développement et le bon fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil, en tant que cadre pour l'examen et le suivi des objectifs de développement durable en coordination avec l'Assemblée générale et le Conseil.

55. Le nouveau système appelle des décisions à prendre à haut niveau, des initiatives intersectorielles au niveau national, une plus grande coordination dans le système et de meilleures modalités de coopération internationale et de financement du développement, conformément à la procédure lancée après le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide et la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Cette coordination devrait être examinée lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015; elle suppose des politiques cohérentes, des capacités nationales renforcées et des mécanismes internationaux de mise en œuvre et de suivi.

56. Les fonds et programmes des Nations Unies devraient aligner leurs plans stratégiques sur leurs

programmes de pays conformément au programme de développement pour l'après-2015, afin de garantir qu'ils puissent participer à son application et son évaluation. Des initiatives encourageant l'inclusion sociale et l'égalité des sexes sont nécessaires si l'on veut que le programme de développement aboutisse à une transformation des conditions de vie de manière durable et centrée sur l'individu.

57. Le système des Nations Unies doit partager ses connaissances spécialisées et données d'expérience avec les gouvernements et les autres acteurs du développement afin d'assurer un meilleur cadrage du programme de pays, qui doit respecter les priorités nationales et le nouveau programme de développement. Le système devrait fournir une assistance et une formation plus importantes pour éliminer la pauvreté par une action pluridimensionnelle et pour réaliser le développement durable.

58. **M. Shearman** (Royaume-Uni) dit que dans l'application du programme de développement pour l'après-2015, l'ONU doit éviter les retards tels que ceux que l'on a connus dans la réalisation des OMD. Le processus intergouvernemental doit accélérer l'approbation des nouveaux objectifs et cibles, et il incombe donc aux délégations de veiller à ce que les problèmes d'application et de communication soient bien résolus. Pour que le système des Nations Unies pour le développement réponde bien à son objectif, il doit être efficace et rentable. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, les pratiques de fonctionnement doivent être simplifiées, les procédures opérationnelles standard doivent être appliquées, le système du coordonnateur résident doit être amélioré et l'ensemble du système doit viser des résultats de façon que les États donateurs puissent être convaincus que leur contribution est utilisée au mieux.

59. Les tentatives faites pour améliorer la coordination au niveau du pays par l'application de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles ne suffisent pas et un modèle plus cohérent et plus souple reposant sur les besoins nationaux et sur la capacité de l'ONU s'impose. Un organisme unique des Nations Unies dans chaque pays, intégré et réunissant les capacités fournies par le système, réaliserait mieux les objectifs de l'Organisation qu'un grand nombre d'organismes différents.

60. L'ONU a une valeur qui lui est propre du fait qu'elle peut convoquer les acteurs et qu'elle peut assurer la résilience – aspects essentiels du développement, de la prévention des crises et des conflits et du relèvement rapide. Les enseignements des crises telles que l'épidémie d'Ebola doivent être assimilés.

61. Le rôle des Nations Unies dans la fixation de normes et l'établissement de cadres de politique générale et juridiques est évident, mais son rôle opérationnel est plus problématique. Les priorités des États Membres sont un développement efficace et de qualité, mais les ressources des Nations Unies sont limitées. Les pays à revenu intermédiaire constituent un groupe très nombreux dont les besoins sont complexes, et si l'Organisation veut créer de la valeur ajoutée dans la collecte et l'analyse des données, dans le financement et le développement économique, elle doit choisir en priorité les activités qui offrent des services de qualité. Comme elle doit adapter ses programmes à des pays aussi nombreux, l'Organisation doit se demander si elle a une capacité suffisante de fournir une assistance technique. Il demande aux participants à la table ronde s'ils préféreraient, dans leur pays, le bureau des Nations Unies tel qu'il est actuellement ou s'ils souhaitent qu'il change de façon appréciable.

62. **M. Dunn** (États-Unis d'Amérique) dit que l'un des problèmes critiques du système des Nations Unies pour le développement est la compétition d'autres organismes. Comme l'ONU n'est plus le seul organe capable de mettre sur pied des programmes de secours après une catastrophe et des programmes de développement, mais qu'il existe d'autres organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Banque Grameen et la Fondation Bill et Melinda Gates, elle devrait se demander comment elle peut réaliser des résultats originaux et comment elle devrait s'adapter à une situation qui change. Son histoire sans égal, sa vaste présence et ses ressources propres lui donnent une autorité et une neutralité qui doivent être exploitées au mieux. Démontrer que la qualité, la transparence, la responsabilisation et l'innovation sont des priorités qui unissent les différents éléments du système des Nations Unies serait le seul moyen crédible de démontrer que le système est le mieux placé pour jouer un rôle crucial dans la réalisation des résultats de développement voulus. Les partenariats entre le système des Nations

Unies pour le développement et la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé seront essentiels pour exploiter les ressources et la créativité dans le sens du changement. L'ONU doit déployer ses ressources limitées pour encourager l'investissement du secteur privé, l'action des philanthropes, de la société civile et des particuliers. La nécessité d'une normalisation à l'échelle du système doit être mise en regard de la nécessité de reconnaître les besoins spécifiques des différents partenaires et leur situation propre.

63. **M<sup>me</sup> Grignon** (Observatrice du Kenya), évoquant la démarche mal coordonnée de la plupart des bureaux de pays des différents organismes des Nations Unies qui se font concurrence pour attirer l'attention durant les catastrophes et la planification de l'aide humanitaire, dit qu'à l'avenir ces bureaux devraient se compléter et travailler ensemble avec les gouvernements, notamment dans la définition des budgets et des plans de développement.

64. Les différents volets du programme 'Kenya à l'horizon 2030' sont assez proches de ceux du système des Nations Unies pour le développement, étant donné que son gouvernement croit dans l'appropriation nationale pour assurer le caractère complémentaire des activités nationales et de celles des organismes des Nations Unies. Si les objectifs des États Membres sont conformes à ceux des Nations Unies, les ressources limitées pourront être mieux utilisées. La coopération entre les différents services des Nations Unies dans chaque pays est essentielle à cet égard.

65. Le système des Nations Unies devrait faire quelque chose pour mettre un terme aux énormes sorties illicites de capitaux en provenance des pays africains, question sensible qui n'a pas été suffisamment examinée jusqu'à présent. En empêchant ces sorties de capitaux, on récupérerait des ressources qui pourraient être utilisées pour développer les pays africains. Les Nations Unies doivent travailler avec l'Union africaine, en particulier par des initiatives telles que le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, afin d'empêcher les capitaux de quitter l'Afrique et de faire en sorte que les pays africains dépendent moins de l'APD. Il faut renforcer les capacités pour veiller à ce que ces ressources soient utilisées systématiquement pour améliorer le développement.

66. **M. Rattray** (Observateur de la Jamaïque) dit que les Nations Unies devraient tirer parti du respect considérable qu'elles inspirent dans beaucoup de pays bénéficiaires. L'Organisation est en position unique pour appliquer une démarche fondée sur les droits de l'homme à toutes ses activités de développement et pour garantir qu'elles améliorent le sort des groupes les plus défavorisés. Malgré la compétition qui s'exerce entre les acteurs du développement, l'ouverture, les ressources, l'autorité et la neutralité de l'Organisation lui donnent un rôle irremplaçable dans l'amélioration du sort des hommes.

67. **M. Silberhorn** (Allemagne), Secrétaire d'État parlementaire auprès du Ministre fédéral de la coopération économique et du développement, dit que le programme de développement pour l'après-2015 est une chance unique pour le système des Nations Unies pour le développement de coordonner son action avec le secteur humanitaire et celui de la sécurité. Le caractère inégalé des Nations Unies réside dans la neutralité et le pouvoir de l'Organisation de rassembler tous les acteurs, et non pas seulement dans ses ressources financières, qui sont peu utiles en l'absence de connaissances techniques et pratiques spécialisées. La politique de développement doit donc rester pertinente. La coordination entre les divers organismes des Nations Unies au niveau du pays est la plus importante là où ces organismes sont le plus faibles.

*La séance est levée à 13 heures.*